**ENTENTE D’ÉCHANGE DE DONNÉES**

entre

l’[ENTITÉ DESTINATAIRE]

et

l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE]

1. **ENTITÉS DESTINATAIRES ET EXPÉDITRICES DE DONNÉES**

ENTITÉ DESTINATAIRE DE DONNÉES :

PERSONNE-RESSOURCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

TÉLÉCOPIEUR :

ENTITÉ EXPÉDITRICE DE DONNÉES :

PERSONNE-RESSOURCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

TÉLÉCOPIEUR :

(NARA)

1. **OBJET ET DURÉE DE L’ENTENTE**
2. OBJET

Afin de faciliter l’analyse des dénombrements ponctuels des personnes en situation d’itinérance dans les communautés du Canada, l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] et l’[ENTITÉ DESTINATAIRE] concluent une entente qui permettra l’échange de données sur les dénombrements ponctuels. L’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] fournira à l’[ENTITÉ DESTINATAIRE] des données recueillies à l’échelle locale sur les dénombrements ponctuels, qui serviront à produire un projet de rapport sur l’itinérance dans cette communauté.

Après l’analyse de ces données, les parties peuvent décider de corédiger un rapport sur les résultats, ou celui-ci peut être rédigé par l’une ou l’autre des parties avec l’apport de l’autre partie (avec consultation et mention appropriées). Cette décision sera prise suite à de l’analyse initiale des données fournies par l’[ENTITÉ DESTINATAIRE].

Les données fournies ne seront utilisées qu’à des fins de recherche et/ou d’analyse et ne serviront à aucune autre fin. Aucun élément de données ne sera modifié par l’[ENTITÉ DESTINATAIRE]. Les droits et responsabilités des deux parties à l’égard des données sont précisés dans la présente entente.

B. DURÉE DE L’ENTENTE

La présente entente entre en vigueur lorsqu’elle est signée par les deux parties et se poursuit jusqu’à ce qu’elle soit résiliée, conformément à la clause de résiliation contenue aux présentes.

**III DESCRIPTION DES DONNÉES ET PLAN DE TRAVAIL SUR LES DONNÉES**

Les données suivantes seront fournies dans le cadre de la présente entente : les données recueillies à l’occasion des dénombrements ponctuels sur l’itinérance effectués à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (communauté/ville), par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (organisation) le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (date). Les données seront nettoyées et analysées par l’[ENTITÉ DESTINATAIRE]. Après cette analyse, un projet de rapport sur les résultats sera fourni à l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] par l’[ENTITÉ DESTINATAIRE]. À la suite de l’examen du projet de rapport, l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] et l’[ENTITÉ DESTINATAIRE] détermineront s’il convient de cosigner des rapports ou d’autres documents en fonction des résultats du projet de rapport.

**IV**. **ACCÈS AUX DONNÉES**

1. MÉTHODE D’ACCÈS ET DE TRANSFERT

Les données seront obtenues électroniquement au moyen de communications par courriel cryptées et protégées par un mot de passe, effectuées sur un serveur sécurisé. La surveillance des procédures de sécurité numérique normalisées sera maintenue lors de la transmission des données électroniques.

1. PERSONNES AYANT ACCÈS AUX DONNÉES

L’[ENTITÉ DESTINATAIRE] convient d’établir des mesures administratives, techniques et physiques appropriées pour protéger la confidentialité des données et d’empêcher leur utilisation ou leur accès non autorisés. En outre, la présente entente garantit que ces données ne seront pas divulguées, diffusées, révélées, présentées, vendues, louées et prêtées, ou qu’elle n’a pas accès aux données visées par la présente entente à toute personne autre que l’[ANALYSTE PRINCIPAL] de l’[ENTITÉ DESTINATAIRE] ou à la personne déléguée qui effectue l’analyse des données sous sa supervision directe.

V. **SÉCURITÉ DES DONNÉES**

Toutes les précautions raisonnables doivent être prises en vue de protéger les données des personnes qui n’y ont pas spécifiquement un accès autorisé. Conformément aux procédures normalisées en matière de sécurité des données, toutes les données et tous les renseignements numériques seront conservés sur un ordinateur sécurisé, et l’accès à cet ordinateur sera sécurisé par l’utilisation d’un mot de passe réservé à l’[ANALYSTE PRINCIPAL] et aux chercheurs qui prennent part à l’analyse des données. Tous les autres renseignements sur papier seront stockés dans un classeur sécurisé et verrouillé, accessible uniquement à l’équipe de recherche.

**VI. CONFIDENTIALITÉ**

L’utilisation et la divulgation des renseignements obtenus dans le cadre du présent contrat demeurent confidentielles, à moins que les deux parties n’en conviennent autrement. L’[ENTITÉ DESTINATAIRE] ne doit pas divulguer, en tout ou en partie, les données décrites dans la présente entente à toute personne ou tout organisme non expressément autorisé par la présente entente.

**VII. PAIEMENT**

Le paiement est négocié entre l’[ENTITÉ DESTINATAIRE] et l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] avant la signature du présent contrat.

**VIII. PROPRIÉTAIRE DES DONNÉES**

Les données originales recueillies par l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] y compris, sans s’y limiter, les données numériques, les rapports, les propositions, les analyses ou tout autre matériel de quelque type que ce soit, sont et demeureront la propriété exclusive de l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE]. L’[ENTITÉ DESTINATAIRE] ne fera valoir aucun droit, réclamation ou intérêt de quelque nature que ce soit à cet égard, notamment, mais sans s’y limiter, toute revendication de droit d’auteur ou de brevet.

 **Utilisation et propriété des données**

Si l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] décide de publier son propre rapport, qui comprend l’analyse des données effectuée par l’[ENTITÉ DESTINATAIRE], le rapport doit inclure la déclaration suivante sur la page des remerciements : « L’analyse des données a été effectuée avec l’aide de l’[ENTITÉ DESTINATAIRE]. »

Si les deux parties décident de corédiger un rapport ou tout autre document, elles détermineront les analyses à inclure, préciseront les droits de propriété intellectuelle et approuveront l’ensemble du contenu.

L’[ENTITÉ DESTINATAIRE] peut demander à l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] d’approuver l’utilisation des données pour l’élaboration de documents, de rapports ou d’ensembles de données. Ces documents ou rapports doivent recevoir l’approbation écrite de l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] avant que ces renseignements ne soient soumis à des fins de présentation ou de publication. Dans de tels cas, l’[ENTITÉ EXPÉDITRICE] doit être citée comme source des données dans tous les tableaux, les rapports, les présentations et les articles scientifiques, et l’[ENTITÉ DESTINATAIRE] doit être citée comme source d’interprétations, de calculs ou de manipulations des données.

**IX. DIVISIBILITÉ**

Si une disposition de la présente entente ou une disposition d’un document incorporé par renvoi est jugée nulle, cette invalidité n’a aucune incidence sur les autres dispositions de la présente entente pouvant être mise en vigueur sans la disposition nulle — si ces autres dispositions sont conformes aux exigences des lois applicables et à l’objet fondamental de la présente entente, et à cette fin, les dispositions de la présente entente sont déclarées divisibles.

**X**. **RÉSILIATION**

L’une ou l’autre des parties peut résilier la présente entente en donnant un préavis de 30 jours à l’autre partie. Si la présente entente est résiliée, les parties ne seront responsables que de l’exécution rendue ou des coûts engagés conformément aux modalités de la présente entente avant la date d’entrée en vigueur de la résiliation.

**XII. TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS L’ENTENTE**

La présente entente contient toutes les modalités convenues par les parties. Aucune autre entente, verbale ou autre, concernant l’objet de la présente entente, ne sera réputée exister ou lier l’une ou l’autre des parties.

**[ENTITÉ DESTINATAIRE]**

­­­­­­­­­­­­­­­ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom ou titre Date

**[ENTITÉ EXPÉDITRICE]**

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom ou titre Date